Climat : les températures à la baisse… sans la COP21 (I/III)

Article rédigé par *Stanislas de Larminat*, le *17 décembre 2015*



ÉTUDE | Grâce à la COP21, nous savons que la planète est sauvée de la peste noire du réchauffement climatique. Mais l'accord conclu au Bourget n'y est pour rien ! Ainsi en a décidé le soleil : l'objectif de franchir à la baisse le seuil de 2°, et même celui de 1,5° est acquis d'avance... pour des causes naturelles. En attendant, l'accord du Bourget est d'abord une opération de communication dominée par l'hypocrisie des États (I), dont l'homme ordinaire sera la première victime (II). Mais les arguments scientifiques existent pour sortir d'un *climato-scepticisme*, douteux par essence, et aller vers un *héliocentrisme inflexible* (III).

L'hypocrisie du projet d'accord de la COP21 (I/III)

Il fallait voir la joie de François Hollande et Ban ki Moon, ainsi que celle de Laurent Fabius, équipé d'un marteau de commissaire priseur, lors de l'annonce de l'adoption à l'unanimité de l'accord de la COP21. Mais que dit cet accord ?

L'hypocrisie du caractère non-contraignant

C'est bien le point-clef qui montre l'hypocrisie de cet accord : « *Les actions des pays développés sont bien en dessous de leurs responsabilités historiques* », a notamment commenté Prakash Javadekar, ministre de l'Environnement indien.

Il était écrit que *« les pays développés doivent continuer à être en première ligne pour mener à bien des plans nationaux de réduction d'émissions de gaz à effet de serre ». Or dans ce cadre,* « doivent » *est juridiquement contraignant. À la dernière minute,* Pékin a fait largement pression pour que les autres nations valident l'utilisation du « devraient ». John Kerry, pour le compte des USA a, lui aussi, fait changer le mot. C'est ainsi que le mot « devraient » apparaît 33 fois et le mot « devront » a complètement disparu.

Qui plus est, pour entrer en vigueur en 2020, l'accord devra être ratifié, accepté ou approuvé par au moins 55 pays représentant au moins 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Par ailleurs, *« à tout moment après un délai de trois ans à partir de l'entrée en vigueur de l'accord pour un pays »*, celui-ci pourra s'en retirer, sur simple notification.

Un objectif de résultat sans engagement de moyens

Que n'a-t-on répété que l'accord est plus ambitieux que l'objectif initial de la COP21 : il visait à contenir le réchauffement sous le seuil des 2 °C. L'accord définitif prévoit de le maintenir *« bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels »* et de *« poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C ».*

Mais ce volontarisme est contrebalancé par la faiblesse de l'objectif à long terme de réduction des émissions mondiales. Il est seulement prévu de viser *« un pic des émissions mondiales de gaz à effet de serre dès que possible »*. On est loin du projet d'accord qui retenait un objectif de baisse de 40 % à 70 %, ou même de 70 % à 95 %, d'ici à 2050. Ces mentions, jugées trop contraignantes par certains pays, ont été gommées. À plus long terme, *« dans la seconde moitié du siècle »*, l'objectif est de parvenir à *« un équilibre »* entre les émissions d'origine anthropique et leur absorption par des puits de carbone.

Par ailleurs l'accord ne sera applicable qu'en 2020 ! C'est ce qui a fait dire à Jean Jouzel, le 12 décembre 2015, que faute de « révision des engagements actuellement pris par les pays... le monde [est placé] sur une trajectoire de trois degrés avant 2025 ». Le GIEC n'est donc pas dupe d'un résultat dont l'homme ne changera pas le cours.

Des engagements nationaux qui créent l'illusion

On s'est félicité de voir 195 pays prendre des engagements concrets. On croirait de mauvais élèves à l'école prenant l'engagement de mieux travailler. Mais, dans le concret, la lecture de ces engagements sont des aveux de ne pas toucher à leurs intérêts vitaux :

Les engagements de l'Inde

La contribution indienne expose d'une manière argumentée la politique envisagée par ce grand pays. Ses rejets de CO2, qui sont de 2,6 milliards de tonnes actuellement vont atteindre 6,5 milliards de tonnes en 2030. Cette multiplication par 2,5 donne une augmentation de 150%. On est loin de la diminution de 20% visée par la COP21 (pour 2050). Qu'à cela ne tienne, la propagande officielle, avec ses « éléments de langage » relayés par à peu près tous les médias français, présente la contribution indienne comme un grand pas en avant : « L'implication de l'Inde est de bonne (sic) augure pour la conférence de Paris sur le climat » titre un grand quotidien économique ; « COP21 : l'Inde se met dans les pas des pays développés » affiche un autre. Par quels tours de passe-passe transforme-t-on un +150% en un -20% ? On en utilise deux, un grand et un petit :

- Le grand tour de passe-passe consiste à parler uniquement de « l'intensité carbone », que les Indiens promettent de réduire de 35%. L'intensité carbone, c'est le rapport des rejets de CO2 à la production du pays. Elle diminue en Inde, comme à peu près partout dans le monde, et il faut s'en féliciter. Le taux annuel réduction est de 2,5% et l'Inde s'engage à faire tout son possible pour le maintenir à ce niveau. Mais la production du pays augmente, et va continuer augmenter, à un taux bien plus élevé, ce dont il faut aussi se féliciter. La contribution indienne évalue ce taux pour 2014-2030 à 8,5% par an. En d'autres termes, l'Inde prévoit que les rejets de CO2 vont augmenter de 6% par an. Pour le grand public, la distinction entre intensité carbone et émissions de carbone est un peu difficile à comprendre. En disant que l'intensité carbone va diminuer – ce qui est vrai – et en disant seulement cela, on laisse entendre que les émissions de carbone vont diminuer – ce qui est complètement faux.

- Le deuxième tour de passe-passe porte sur les dates. La diminution de l'intensité carbone prévue est de 35% entre 2005 et 2030. Depuis 2005, elle s'est déjà réduite de quelque 18%. Entre maintenant et 2030, elle ne va donc diminuer que de 17%. C'est moitié moins que 35%.

Les engagements de la Chine

Le 30 juin 2015, la Chine a rendu publiques ses propositions. Un centre d'études officiel chinois (National centre for climate change strategy, NCSC) en a fait une analyse d'une dizaine de pages, publiée le 2 juillet 2015. Pékin présente un tableau dont ressortent les chiffres ci-dessous en noir. Si on extrapole ce tableau, on en tire quelques calculs (en bleu), permettant de mieux comprendre.

	2005	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Population	100	103	105	108	112	112	111
PIB par habitant	100	166	235	321	517	783	1 103
PIB total (calculé)	100	171	247	347	579	877	1 224
Energie consommée par unité de PIB	100	81	68	59	43	29	18
Consommation d'énergie totale (calculée)	100	138	168	205	249	254	220
CO_2 par unité d'énergie consommée	100	98	94	89	80	63	39
CO_2 par unité de PIB (calculé)	100	79	64	53	34,5	18	7
Emissions totales de CO_2	100	135	158	182	201	158	84

On voit que ces engagements reviennent à dire que la consommation d'énergie continue à augmenter jusqu'en 2040. En 2050, elle est multipliée par 2,2 par rapport à 2005. Les émissions chinoises de CO2 sont multipliées par 2 en 2030 par rapport à celles de 2005**.** Elles marquent alors un maximum et décroissent ensuite. C'est ce que la Chine avait en effet annoncé. Les émissions retrouvent leur niveau de 2005 entre 2045 et 2050. Mais tout cela est très probablement illusoire, car la Chine fait des hypothèses sur le niveau de sa population. Or la population estimée en 2030 résulte d'une simple prolongation de tendance ; en revanche, la brusque stabilisation est artificielle et improbable. Comme la Chine émet actuellement 27,5% des émissions mondiales de CO2 et que cette proportion continue à augmenter, la perspective de cette augmentation substantielle n'est pas sans conséquences sur la réalisation des objectifs ambitieux de réduction que la communauté internationale a cru devoir se fixer pour 2030.

Les engagements des USA

Le 31 mars 2015, les États-Unis ont soumis leur contribution officielle dans le cadre des négociations internationales sur le climat à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUcc). Comme annoncé en novembre 2014, ils s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) de 26 à 28% en 2025 par rapport au niveau de 2005 mais assortissent le propos d'un simple engagement "à faire tous les efforts possibles pour réduire les émissions de 28%". Mais, cet objectif cache un transfert d'utilisation du charbon par les gaz de schistes.

Les engagements des pays en voie de développement

Nous prendrons, à titre d'exemple, le cas d'un pays très symbolique, celui d'Haïti : ce pays s'engage dans des mesures symboliques :

- Diffuser 1.000.000 lampes à basse consommation pour la substitution des ampoules à incandescence.
- Réduire la consommation de bois-énergie de 32% d'ici à 2030.

Quand on sait le coût économique et la faible « durabilité » des ampoules, on pourrait presque être scandalisé que la communauté internationale ose accepter de pareilles mesures. En tout état de cause, Haïti estime l'enveloppe financière globale pour la mise en œuvre des actions prévues dans cette contribution est évaluée à 25,387 milliards USD. Le problème est donc essentiellement économique.

Tout cela fait dire au commentateur Claude Foucard, journaliste au Monde, que « le pays le plus ambitieux est la Dominique qui propose de réduire de 73% ses émissions/hab entre 2010 et 2030 ». On voit poindre un zeste d'humour noir dans une telle affirmation !

Dans la plupart de ces engagements, les questions relatives au transport maritime ou à l'aviation ne sont jamais évoquées.

Huit pays ont refusé de présenter des engagements, à commencer par le Nigéria, première économie et démographie du continent africain.

Un financement en trompe l'oeil

Les Parties demandent « fermement aux pays développés parties d'amplifier leur aide financière, en suivant une feuille de route concrète afin d'atteindre l'objectif consistant à dégager ensemble 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 ». Il ne s'agit donc que d'une *demandeglobale* d'atteindre un objectif de 100 milliards. Mais rien n'est dit sur l'engagement pays par pays. L'accord exclut toute *« responsabilité ou compensation »* des pays du Nord pour les préjudices subis par les pays en développement. Les pays du nord sont courageux mais pas téméraires : ils ne voudraient pas être obligés, un jour, de devoir solder une « dette climatique ».

Par ailleurs, rien ne dit que ces budgets ne seront pas, tout simplement, des transferts de budgets existants. En la matière, la France ne montre pas l'exemple puisque l'entité française accréditée pour participer aux instances du Fonds vert est l'Agence française de Développement (AFD). Elle a mandaté Pierre Forestier pour représenter la France au Fonds vert. Or dans son budget 2014, l'AFD avait reçu des autorisations pour 8,078 milliards d'€. L'essentiel correspond à des prêts pour 6,5 milliards. Les budgets dépassant 150 millions par pays concernent, par ordre décroissant :

- **Colombie (394 millions) :** aménagement durable de la ville et des territoires et appui à des politiques publiques vertes et solidaires de l'État colombien (pour rendre les territoires à la fois plus solidaires par l'accès aux services pour tous et plus vertueux au plan environnemental (eau et assainissement, transports collectifs moins polluants, logement social ou services publics de proximité, efficacité énergétique, gestion responsable des ressources en eau).

- **Maroc (334 millions) :** l'activité de l'AFD s'est progressivement diversifiée (eau, énergie, développement rural, transport, industrie et mines, éducation et formation, santé, habitat social).

- **Turquie (226 millions) :** l'AFD soutient les objectifs prioritaires que s'est fixés la Turquie dans ces domaines : réduire l'empreinte carbone pour une croissance durable, préserver les biens publics régionaux, favoriser le rééquilibrage du développement des territoires...

- **Sénégal (167 millions) :** deux objectifs directs ont été retenus : l'amélioration de l'environnement et des performances des entreprises, et l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base.

- **Mexique (158 millions) :** l'action de l'AFD se concentre essentiellement sur l'accompagnement du plan national de lutte contre le changement climatique, la mise en œuvre de programmes de préservation de la biodiversité et l'appui aux grandes réformes sectorielles favorisant l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique (énergie, eau, transport, etc.).

On est donc en pleine hypocrisie.

Des objectifs de réduction de la pauvreté simplement évoqués

Les États ont refusé d'ancrer dans l'accord cette reconnaissance et notamment celle de la sécurité alimentaire. Il n'est fait mention dans l'article 2 que de « production alimentaire » : le texte souligne que les réductions d'émissions de gaz à effet de serre ne doivent pas menacer la production agricole. L'article 2 rappelle cependant l'objectif de développement durable d'éradication de la pauvreté.

Le pape n'est sans doute pas dupe de l'inefficacité de cet accord vis-à-vis des plus pauvres puisqu'il a dit, lors de l'Angelus du 11 décembre : « La conférence sur le climat vient de se finir à Paris avec l'adoption d'un accord défini par beaucoup comme historique. » Il ne fait référence qu'au « qu'en dit-on ? ».

*** * ***

Tout cela pourrait être sans importance, si ce n'est l'énormité des fonds engagés, étant donnée notre conviction inflexible que les variations climatiques sont d'origine solaire. On réalise à quel point on est en pleine hystérie médiatique puisque ce sont les variations naturelles climatiques qui permettront à l'« objectif » de 2° d'être atteint.

Mais les conséquences réelles de cette COP21 sont d'un tout autre ordre : elle fait une victime, l'homme lui-même. Pourquoi ?

Stanislas de Larminat est ingénieur agronome, diplômé de l'IPLH, auteur de *l'Ecologie chrétienne n'est pas ce que vous croyez* (Salvator, 2014).

Prochains articles :
L'homme victime des mensonges de la COP21
La température va baisser : ainsi en a décidé le soleil !

***